

COLLEGE INTERARMEES DE DEFENSE
7EME PROMOTION
1999 - 2000

ETUDE PARTICULIERE A OPTION

LES OBJECTIFS DE COHERENCE
EUROPEENNE EN MATIERE DE
DEFENSE



17 MARS 2000

LES OBJECTIFS DE COHERENCE EUROPEENNE EN MATIERE DE DEFENSE

DIRECTEUR DE RECHERCHE : COL BOONE (TERRE) (DAS/SOUS-
DIRECTION TECHNOLOGIE ET ARMEMENT)

RAPPORTEURS : CBA BELLOT DES MINIERES (TERRE)

CES NOULENS (TERRE)

CF REBOUR (MARINE)

CDT CHAGNARD (AIR)

LCL MODERE (AIR)

Abstract : L'étude vise à déterminer un ensemble de critères de cohérence dont le respect garantirait l'efficacité d'une action nationale ou européenne, conduite dans le cadre des missions de Petersberg.

Pour répondre à l'objectif assigné, deux modes d'approche vont être entrepris. Le premier prend en compte l'ensemble des composantes d'une action militaire. Le second, quant à lui, détaille les tâches et s'appuie sur le mode de réflexion conceptuelle de l'OTAN.

A partir d'une base commune d'actions à couvrir, il en découlera un certain nombre de critères à satisfaire.

Ces critères feront eux-mêmes, au travers d'une vision fédérative, l'objet d'un regroupement. Il en découlera, *in fine*, une proposition structurelle que notre groupe livrera à la réflexion.

Les conclusions mises en exergue appellent une remarque fondamentale. Le respect des critères énoncés, l'illustration structurelle proposée en témoigne, ne peut être envisagé sans une volonté politico-militaire réelle de parvenir à une convergence d'esprit et d'organisation sur les actions qui concourent à l'appréciation stratégique de situation et à la définition du concept d'emploi des forces.

INTRODUCTION

BUTS ET LIMITES DE L'ETUDE

L'étude à conduire vise à définir des objectifs de cohérence européenne en matière de défense. Cette définition poursuit un double objectif : un premier à caractère purement national, un second européen. Dans les deux cas, il s'agit de définir, *in fine*, un certain nombre de seuils dont la nature apparaîtra au fil de l'analyse. Cette notion concourt à permettre aux nations européennes, revendiquant le respect de ces objectifs, de conduire ensemble, un groupe de missions décrites au sein des accords de Petersberg. Ce cadre exclut, de fait, toutes actions menées au titre du chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Une des difficultés majeures de cette étude repose sur le fait que l'Europe de la défense ne renvoie pas à ce stade à un **projet stratégique** bien identifié. Les missions de *Petersberg* (missions humanitaires, de maintien ou de rétablissement de la paix) n'en sont pas un en soi. Ces missions renvoient à une volonté politique de mise sur pied d'un outil capacitaire : « être capable de réaliser en commun tels types de mission ». Elles répondent partiellement à la question du « Comment faire ? » avant d'avoir répondu à la question du « Pourquoi faire ? ».

Les instances politiques de l'UE ont cependant clairement précisé que le but de la défense européenne n'était pas de reproduire « l'assurance vie – habitation » déjà fournie par l'OTAN, celle à même de prévenir, contenir, - et le cas échéant de faire face à - la résurgence d'une menace majeure comme celle qui existait pendant la guerre froide. C'est au sein de l'Alliance Atlantique que cette fonction est remplie et qu'elle continuera de s'exercer.

Un projet stratégique pour l'UE peut pourtant être lu dans la continuité de la construction de l'Europe économique et monétaire : dans la préservation des intérêts stratégiques communs propres à cet édifice économique régional. Sa raison d'être essentielle est qu'une coopération économique permanente entre nations est source d'une plus grande prospérité individuelle pour chaque nation. Du fait de la mondialisation, les intérêts économiques de l'UE se jouent dès lors, pour une large partie, en dehors de ses frontières. Il est essentiel que ces zones et régions avec lesquelles l'UE commerce soient en paix.

En premier lieu, **il s'agit du continent européen** et des zones qui bordent l'UE notamment au Sud et à l'Est. Ces espaces sont essentiels à l'activité économique de l'UE et à la liberté de ses échanges. Au delà d'impacts économiques directs, une forte déstabilisation de ces espaces conduirait à l'exercice de menaces indirectes touchant les Etats de l'UE à l'intérieur de leurs frontières : immigration clandestine ; mafias et trafics ; flots de réfugiés ; terrorisme.... A des degrés divers ces menaces peuvent à leur tour porter une atteinte grave à la stabilité et la cohésion sociale des pays de l'Union.

Si un certain seuil, une certaine dimension, de déstabilisation est dépassé dans la zone d'intérêts stratégiques de l'UE, la crise ou le conflit n'est plus uniquement une affaire de l'UE, il est alors de fait une affaire euro-atlantique, l'Amérique du Nord et les pays européens non membres de l'UE – qui tirent également profits et bénéfices de leurs échanges avec l'UE – étant concernés.

Lors de la déclaration *d'Helsinki* (décembre 1999), ce seuil entre Europe de la Défense – OTAN a été implicitement fixé par le volume de forces à consacrer à la défense européenne : corps d'armée de 50 000 à 60 000 hommes, 300 à 400 avions, un groupe aéronaval et un groupe amphibie.

S'agissant des approches stratégiques de la France et du Royaume uni (Livre Blanc sur le Défense 1994 et *Strategic Defense Review* britannique de 1996), il y a convergence dans le concept de « gestion préventive » des crises.

Dans ce concept, il est recherché la combinaison d'actions économiques, diplomatiques et militaires pour modeler dans le sens d'une plus grande stabilité, les zones de conflit potentiel, et, en cas de rupture d'équilibre, de s'efforcer d'intervenir au plus bas niveau de la crise. Dans la réarticulation du volet militaire de leurs dispositifs stratégiques intervenue après 1989, ces deux pays ont mis en place - ou renforcé - les structures centrales de niveau stratégique nécessaires à ce concept: direction du renseignement militaire (DIS¹ et DRM), état-major interarmées de planification opérationnel (PJHQ et EMIA) et commandement des opérations spéciales (DSF² et COS).

La réalisation des missions de *Petersbergs* inscrit *a priori* dans ce concept. Ceci implique de considérer le seuil minimal du spectre de ces missions, non comme une situation de crise patente qui s'impose à l'UE et avec laquelle elle doit composer, mais comme un moyen d'assurer un suivi stratégique de zones clés dès le temps de paix et de réaction rapide avant que la crise ne soit parvenue à un niveau de violence important. C'est le travail stratégique effectué sur ces zones (suivi et analyse de niveau stratégique, planification d'anticipation, suivi des effets de la politique globale économique-diplomatico- militaire mise en œuvre...) qui donne un sens à l'engagement ultérieur des forces militaires de l'UE, en créant la passerelle entre le niveau «stratégique » et le niveau « opératif » dont les missions de *Petersberg* relèvent en regard des principes de la stratégie générale militaire.

Au plan national, la recherche d'objectifs de cohérence vise à garantir la crédibilité de nos unités engagées dans un cadre européen, pour des missions qui leur seront confiées par l'autorité politique nationale, au titre d'un mandat défini par un organisme supranational qu'il s'agisse de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord ou de l'Union Européenne. Cette notion de crédibilité ne coïncide pas avec le niveau de performance requis pour exercer un rôle de nation cadre. L'étude conduite ne couvrira donc pas cette notion. En revanche, elle est sous-tendue par une confrontation du savoir-faire et des moyens détenus par les forces armées, et des missions qui leur sont dévolues par la classe dirigeante de notre pays. L'affichage d'un seuil synonyme de crédibilité et

¹ Defense Intelligence Service

² Director Special Force

d'efficace effective de nos forces devrait permettre de placer les moyens budgétaires alloués aux armées à un niveau qui soit en phase avec les ambitions affichées par le gouvernement politique, loin de toute forme d'utopie.

Au niveau européen, il s'agit de définir, pour un certain nombre de notions que l'étude précisera, une série de seuils à atteindre garantissant l'efficacité d'une action menée de concert, dans un cadre européen. L'analyse que nous conduirons sera graduelle en terme de recherche de communauté d'action. Elle s'intéressera à identifier les seuils requis pour une action combinée avec la Grande-Bretagne, avant d'élargir l'étude à d'autres Nations telles que l'Allemagne, l'Espagne ou l'Italie. Notre analyse visant à identifier un seuil d'efficacité et de crédibilité sera contenue dans un cadre rationnel, sans exagération sur les niveaux à atteindre et sans volonté d'alignement systématique sur le modèle américain. Cette contrainte nous paraît essentielle pour ne pas dévier vers un modèle d'Europe de la Défense irréaliste, car demandant un effort financier inacceptable pour les pays contributeurs.

Enfin, la réflexion menée ne cherchera pas à définir un quelconque chiffrage, qu'il soit quantitatif ou financier. Ce souci demeurant l'apanage des différents gouvernements nationaux.

Les différentes approches conduites dans le cadre de cette étude, ont abouti à un constat essentiel : il est fondamental, au-delà de l'évocation de notion de seuils et de ratios techniques nécessaires à la réalisation d'opérations, de parvenir à une convergence des esprits et des organisations qui concourent à l'appréciation commune de la situation stratégique et au concept d'emploi des forces.

Le dossier présentera tout d'abord un bref rappel des définitions terminologiques, du cadre de l'action des forces militaires et des méthodes de réflexion employées. Il présentera ensuite les conclusions auxquelles le groupe est arrivé. A partir du modèle ainsi défini, l'étude dégagera un certain nombre de critères. Elle conclura, enfin, sur un modèle structurel possible intégrant l'ensemble de ces critères.

DEFINITIONS ET METHODOLOGIE

Dans cette première partie de notre étude, il nous a paru important de fixer les définitions et le cadre de notre réflexion. Nous en présentons, également les bases et les méthodes employées pour la mener.

DEFINITIONS ET CADRE DE LA REFLEXION.

OBJECTIFS DE COHERENCE.

Dans un premier temps nous nous attacherons à rappeler cette notion.

L'objectif de cohérence est le **seuil** minimal qui permet aux armées de remplir les missions confiées par le gouvernement ainsi que de travailler ensemble au plan européen.

Les objectifs de cohérence assurent la crédibilité de l'outil de défense au plan national (interne), au plan européen (externe).

MISSIONS.

Elles sont définies par les accords de Petersberg et sont précisées dans la note 3953/DEF/DAS/DA du 7 octobre 1999.

Cette étude doit permettre de répondre aux exigences imposées par trois types de missions :

- Opération type « Balkans » de **maintien de la paix** avec action de forces de combat, d'une durée limitée à deux ans ;
- Opération de **rétablissement de la paix** avec évacuation de ressortissants d'une durée limitée à un an ;
- Opération d'urgence, de **maintien de la paix** à très grande distance (type Timor) d'une durée limitée à six mois.

Ces missions sont conçues dans un cadre géographique concentrique :

Un premier cercle couvrant l'Europe continentale au sens large, incluant les Balkans et élargie à d'autres régions sources potentielles de crises intérieures européennes, susceptibles de dégénérer en conflits de haute intensité comme le montrent les exemples récents. Les limites de ce cercle ne peuvent se concevoir que dans le cadre d'une évaluation stratégique actualisée en permanence.

Le deuxième cercle doit permettre à l'Union Européenne d'intervenir dans le monde entier dans le cadre de crises de plus basse intensité, en particulier pour des missions humanitaires ou pour veiller à la sécurité de ses ressortissants.

Les missions retenues sont parfaitement définies dans le « *Glossaire interarmées des termes et expressions relatifs à l'emploi opérationnel des forces* », lettres n°957/DEF/EMA/EMP1 et n°38/DEF/EMA/CITA du 22 septembre 99.

Opération de maintien de la paix (Peace Keeping Operation): Opération généralement entreprise en vertu du chapitre VI de la charte des Nations Unies. Elle est conduite avec le consentement de toutes les parties à un conflit dans le but de suivre et de faciliter la mise en œuvre d'un accord de paix.

Opération de rétablissement de la paix (Peace-making Operation) : activité diplomatique conduite après le début d'un conflit en vue d'établir un cessez-le-feu ou un règlement pacifique rapide du différend. Elle peut comporter des démarches de bons offices, de médiation, de conciliation ainsi que des mesures telles que les pressions diplomatiques, l'isolement diplomatique ou des sanctions.

Cependant, les missions de Petersberg ne comprennent pas explicitement de « **missions d'imposition de la paix** » mais elles évoquent des « missions de force de combat » pour la gestion des crises. Ces missions nous ont obligés à réfléchir à un possible engagement dans des conflits qui passeraient de la basse à la haute intensité dans tous les domaines de lutte. Les notions de **haute, moyenne et basse intensité** ne sont pas définies officiellement. Aussi, pour être complète, cette étude n'exclut pas comme hypothèse initiale des actions de type opérations aériennes sur cible stratégique pouvant intervenir dans une opération de maintien de la paix. Elles apparaissent, en effet, dans le cadre de l'aptitude à mener des « missions de force de combat. » Ces missions sont donc à considérer dans un cadre **permissif** ou **semi permissif**, notions qui ne sont pas, elles non plus, définies officiellement.

Dans ce contexte, il est exclu de s'engager dans le cadre du chapitre VII de la charte de l'ONU. Cela limitera dans un premier temps notre étude.

Il est important de constater les notions de **durée**, de **rapidité de réaction** et d'**élongation** apparaissant dans les définitions des missions proposées. Enfin, les précisions apportées par le cadre géographique de l'action permettent d'insister sur la **permanence** du dispositif à mettre en place pour assurer la veille stratégique pour l'Union Européenne.

Ces notions doivent être combinées avec les notions de :

Posture Permanente de Sécurité : cette posture recouvre l'ensemble des dispositions prises en toutes circonstances pour mettre le pays à l'abri d'une agression, même limitée, contre son territoire et ses intérêts immédiats. Autour de la dissuasion, elle comprend les capacités de prévention, de protection et de constitution de forces et de changement de format. On y trouve la plupart des missions permanentes des forces armées.

Posture de consolidation de la paix : cette posture se situe entre le moment où le volet militaire de l'état final recherché est atteint et la sortie effective de la crise. Elle reprend dans l'esprit, et abroge dans les faits, la notion de présence permanente résiduelle.

Ces termes doivent être pris en compte dans notre étude afin d'assurer sa pertinence au plan intérieur. Ils peuvent être à l'origine d'une boucle de contrôle comme l'exécution de **missions permanentes**.

METHODOLOGIE

Parmi les méthodes qui s'offraient à notre groupe de travail, nous avons choisi celle consistant à mener indépendamment deux réflexions et d'en comparer les résultats. La première coïncide avec une approche par composantes, la seconde avec une approche par tâches.

Chacune des analyses sera synthétisée à la lumière de quatre critères à partir desquels nous essaierons de définir des objectifs de convergence :

Homme ;

Matériel ;

Procédure ;

Entraînement.

Chaque analyse pourra enfin être vérifiée par comparaison avec les limitations interarmées et interalliées afin de proposer un nombre réduit d'objectifs de cohérence concrets et déconnectés de tout type de scénarios.

Approche par composantes.

Les trois missions reçues peuvent se décliner en **composantes** (que nous appellerons : **tâches essentielles**). Celles-ci à leur tour peuvent être déclinées en **tâches élémentaires** qu'il faut réaliser nécessairement. Ceci implique pour pouvoir le faire de disposer d'un certain nombre de **capacités**. Cette vision est chronologique. Elle se veut générale et exhaustive. On se rend compte qu'aux quatre notions discriminantes (durée, rapidité de réaction, élongation, permanence) près, les trois missions «type » se décomposent selon cette grille de lecture.

Tout ceci enfin peut être regroupé de façon transverse en **fonctions génériques**. Celles-ci permettent alors d'apporter une vision complémentaire de la précédente, en y donnant plus de souplesse et de hauteur de vue.

Tableau 1 : vision chronologique.

COMPOSANTES.

1. VEILLER.

- se renseigner
- planifier

2. MONTEE EN PUISSANCE.

- se renseigner
- planifier : constitution de force et conception d'opération.
- conception du soutien
- gestion des médias

3. PROJECTION DE FORCE.

- se renseigner
- planifier
- échelon d'urgence
- logistique

4. AGIR.

- se renseigner
- conduire les opérations sur le théâtre
- rendre compte/SIC
- exécuter la mission
- Actions Civilo-Militaires (ACM)

5. DURER.

- se renseigner et soutenir
- relève
- conduire les opérations et SIC

6. SE DESENGAGER.

- planifier
- se renseigner et soutenir
- conduire les opérations et SIC
- Transfert d'autorité (T.O.A.).

Ces tâches correspondent à des fonctions (génériques et définies par l'EMA) pour lesquelles il faut étudier les capacités nécessaires sur les plans humain, matériel, de la procédure et de l'entraînement.

1. RENSEIGNEMENT.
2. PLANIFICATION ET COMMANDEMENT.
3. MOBILITE STRATEGIQUE.
4. CONDUITE.
5. EXECUTION.
6. SOUTIEN.

Tableau 2 : fonctions génériques.

Tâches	Capacités
<p>RENSEIGNEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veille..... - Mise en place..... - Projection..... - Action..... - Durée..... - Désengagement..... 	<p>acquérir du renseignement à des fins stratégiques, opératives et tactiques</p>
<p>PLANIFICATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veille..... - Mise en place..... - Projection /durée /désengagement /relève (?) 	<p>anticiper l'action (planification prédécisionnelle) constituer une force concevoir l'action</p>
<p>SOUTIEN</p>	<p>soutenir une force projetée RAV, MEC, SAN et soutien de l'homme</p>
<p>COMMUNICATION</p>	<p>communiquer vers l'extérieur (médias) communiquer à l'intérieur (soldats et familles)</p>
<p>ACTION URGENTE</p>	<p>se projeter réagir rapidement avec une force suffisante éventuellement de façon autonome</p>
<p>CONDUITE OPERATIONNELLE SUR LE THEATRE</p>	<p>établir et garder la liaison avoir des moyens de commandement suffisants et des personnels suffisants en quantité et en qualité être en mesure d'effectuer un T.O.A.</p>
<p>ACTION CIVILO-MILITAIRE</p>	<p>connaître le milieu avoir des personnels spécialisés être en mesure de d'apporter des secours d'urgence aux populations préparer la reconstruction</p>
<p>EXECUTION DE LA MISSION</p>	<p>connaître et comprendre la mission avoir des personnels formés et entraînés avoir des moyens disponibles suffisants contrôler l'exécution de la mission</p>
<p>RELEVE</p>	<p>avoir des moyens en personnels et en matériels suffisants</p>

Approche par tâches (méthode type OTAN).

- Cette approche s'inspire d'une méthode américaine baptisée *JMETL pour Joint Mission Essential Task List*. Pour l'état-major interarmées des forces américaines, elle fournit le cadre et les références jugés nécessaires à l'organisation, au contrôle, et à la cohérence d'ensemble de l'entraînement interarmées du niveau stratégique (*National Strategic Command*) au niveau tactique élémentaire d'armée (*Tactical level*). Une partie de cette méthode est accessible sur internet³.
- Renvoyant à la logique de cette méthode, nous appréhenderons chaque **mission** en « *tâches essentielles* » (TE), tâches que nous déclinerons aux niveaux stratégique et opératif. (le niveau tactique n'a pas été retenu compte tenu de la myriade de paramètres qu'il induit par armée).
- Par définition, nous considérerons une **tâche** comme une action générique « non quantifiée » et « non qualifiée ». Par exemple « déployer les forces sur le théâtre » est une tâche essentielle. Elle ne devient « *capacité* » que lorsqu'elle est « qualifiée » et « quantifiée » : « déployer 20 000 hommes en 96 heures à 1000 km de Bruxelles ».
- Par définition également, nous considérerons une **capacité** comme un ensemble composé :
 - d'une **tâche** essentielle ;
 - d'un **volume de personnel** en possédant la maîtrise (**PERS**) ;
 - du **matériel** et des **systèmes d'armes** participant à la réalisation de la tâche (**MAT/SA**) ;
 - d'un **niveau d'entraînement** individuel et collectif permettant d'entretenir la capacité (**ENT**) ;
 - de **doctrines**, de **tactiques**, **techniques** et **procédures** de référence attachées à la tâche essentielle (**DOC/TTP**) ;
 - de **conditions** de **normes** et de **standards** de réalisation de la tâche (**CNS**).

³ www.dtic.mil.

- La **méthode** consiste alors à :
 - lister les tâches essentielles de niveau stratégique et opératif nécessaires à l'exécution des missions de *Petersberg* ;
 - pour chaque tâche essentielle étudier chaque composante capacitaire (*PERS* ; *MAT/SA* ; *ENT* ; *DOC/TTP* ; *CNS*).
 - dégager au cours de cette étude :
 - les principaux moyens faisant défaut à l'UE ;
 - les éléments indispensables pour assurer la convergence des doctrines ;
 - certaines idées directrices pour remplir la tâches à partir des moyens et structures déjà existants.
 - en déduire une liste de critères de cohérence initiale ;
 - regrouper au mieux l'ensemble de ces critères par thème générique pour en limiter le nombre autant que possible.

RESULTATS DE L'ANALYSE

ANALYSE SEQUENTIELLE

Après avoir décliné les tâches élémentaires liées à une approche chronologique, nous avons examiné quels pouvaient être les critères ou objectifs de convergence pour les fonctions RENSEIGNEMENT, MOBILITE, COMMANDEMENT, CONDUITE, EXECUTION, SOUTIEN. Rappelons que l'analyse est conduite en prenant en compte les aspects humain (H), matériel (M), procédures (P) et entraînement (E). La méthode employée consiste alors à répondre à la question « *qu'est-ce qui permet aux armées de remplir la mission, ou qu'est-ce qui nous rend (rendrait) crédibles ?* ».

RENSEIGNEMENT

1. HUMAIN :

Il ressort un **ratio « nombre d'hommes chargés d'animer la chaîne renseignement » sur « nombre d'hommes chargés de l'état-major et/ou du combat »**.

Fixer un certain seuil à ce ratio devrait permettre de disposer des personnels formés, en nombre suffisant pour occuper les différents niveaux. Par ailleurs, cela assure la permanence des structures.

2. MATERIEL :

Il ressort un **ratio « nombre de moyens opératifs projetables (suffisants et complémentaires) » sur « nombre total de moyens »**.

Ce critère offre l'assurance de disposer des moyens projetables *ad hoc*. La complémentarité aux niveaux stratégique, opératif et tactique sera recherchée. Notons que les moyens stratégiques ne relèvent pas du seul domaine des armées, le Ministère des Affaires Etrangères contribue aussi à alimenter la chaîne du renseignement. Ainsi, la permanence des moyens stratégiques peut-elle être assurée de différentes manières. L'objectif est de disposer d'une capacité autonome d'appréciation de situation.

Il ressort la nécessité de disposer de **moyens spécifiques de transmission du renseignement de théâtre**.

Cette capacité permet l'acheminement du renseignement, y compris sous contraintes de débit, d'élongation ou de sécurité.

3. PROCEDURES

Il ressort la nécessité de disposer d'un **organisme interarmées fédérateur et de contrôle**.

Ceci permet de disposer d'une structure interarmées en charge d'optimiser l'emploi des moyens, de définir une doctrine, des procédures communes, un langage normatif...

Il peut en outre mener les évaluations.

4. ENTRAINEMENT

Il ressort la nécessité de disposer d'une **école de formation interarmées spécifique**.

Il ressort la nécessité de **participer régulièrement à des exercices d'évaluation**.

Ces critères apportent la garantie de disposer du personnel qualifié, entraîné à l'acquisition et au traitement du renseignement. Cela permettrait aussi de former des linguistes autant que de besoin.

TABLEAU DE SYNTHÈSE

REPERE	DENOMINATION	OBS
RENS-H-1	ratio nombre d'hommes chargés d'animer la chaîne renseignement sur nombre d'hommes chargés de l'état-major et/ou du combat	
RENS-M-1	ratio nombre de moyens de mise en œuvre du niveau opératif projetables (suffisants et complémentaires) sur nombre total de moyens	Moyens de théâtre (Drones,...)
RENS-M-2	moyens spécifiques de transmission du renseignement de théâtre	
RENS-P-1	organisme interarmées fédérateur et de contrôle	
RENS-E-1	école de formation interarmées spécifique	
RENS-E-2	participer régulièrement à des exercices d'évaluation	

MOBILITE

Remarque liminaire : notre approche se limite à des considérations stratégiques (projection inter théâtre de forces), l'aspect intra théâtre est pris en compte dans le domaine « exécution ».

1 HUMAIN :

Il apparaît indispensable de disposer de **personnels formés au transit**. Pour cela des stages qualifiants pourraient être envisagés.

Par ailleurs, un quota de personnels chargés de la mise en œuvre des matériels nécessaires à la projection est à définir (par exemple nombre d'équipages par avion).

Ces critères assurent la mise en œuvre des moyens dans des délais brefs, ainsi que la relève des personnels.

2 MATERIEL :

Il ressort une **capacité à projeter telles quantités (hommes et matériels à définir) à telles distances (x kilomètres) en tant de temps (délais)**.

Ce critère permet de définir les matériels nécessaires (quantité et qualité) à la réalisation des missions de projection.

3 PROCEDURES :

Il ressort la nécessité de disposer d'une **cellule de coordination et de planification interarmées voire interalliés.**

Ceci permet d'optimiser l'emploi des moyens, de procéder à leur mutualisation et de standardiser les procédures.

4 ENTRAINEMENT :

Aucun critère ne semble pertinent, en revanche les exercices d'entraînement de forces ou de PC peuvent (doivent) être mis à profit pour évaluer les capacités dans le domaine de la mobilité.

TABLEAU DE SYNTHESE

REPERE	DENOMINATION	OBS
MOBI-H-1	personnels formés au transit	
MOBI-H-2	quota de personnels chargés de la mise en œuvre des matériels nécessaires à la projection	
MOBI-M-1	capacité à projeter telles quantités (hommes et matériels à définir) à telles distances(x kilomètres) en tant de temps (délais)	
MOBI-P-1	cellule de coordination et de planification interarmées voire interalliés	

COMMANDEMENT - PLANIFICATION

Remarque liminaire : notre approche englobe les aspects médias, ACM, pour lesquels les armées ne sont pas les seuls intervenants. Dans un deuxième temps, il sera peut être nécessaire de définir des critères ayant un caractère plus général, de type interministériel par exemple.

1. HUMAIN :

Il ressort un **quota « nombre d'opérations en cours » sur « nombre total d'hommes engagés en opération »**. Ce critère vise à limiter le nombre d'opérations à mener de façon concomitante au soldat qu'il est envisageable de projeter sur le théâtre.

Par ailleurs, il apparaît un **ratio « nombre d'hommes projetés » sur « nombre d'hommes disponibles »**.

Ceci permet de disposer des personnels en nombre suffisant, y compris pour assurer des relèves.

Il ressort un besoin de disposer d'un **organisme PC de planification en veille permanente.**

Ce critère garantit une réaction immédiate lors de la projection, en urgence, d'un ensemble de forces.

2. MATERIEL :

Pourcentage de matériels en DTI (Disponibilité Technique Immédiate), pourcentage mesurant par matériels majeurs intervenant implicitement en projection. (cf FRI, FRR et FR à temps.)

Pourcentage de matériel en Disponibilité technique Opérationnelle (DTO) avec délai de passage de DTO et DTI.

3. PROCEDURES :

Il ne ressort aucun critère, les exigences dans ce domaine étant satisfaites par les critères du domaine entraînement.

4. ENTRAINEMENT :

Il ressort la nécessité de **participer régulièrement à des exercices de planification interarmées dans un contexte national ou/et multinational.**

Il ressort le besoin de définir des **stages standardisés de qualification.**

Par ailleurs, il apparaît nécessaire d'harmoniser les approches dans le domaine de la maîtrise de la langue anglaise, puis de définir des **niveaux d'anglais** qui permettent de s'insérer dans un dispositif multinational.

L'ensemble de ces critères garantit une certaine normalisation, à savoir une organisation standardisée et l'application des mêmes méthodes et procédures.

TABLEAU DE SYNTHESE

REPÈRE	DENOMINATION	OBS
CMDT-H-1	quota « nombre d'opérations en cours » sur « nombre total d'hommes engagés en opération ».	
CMDT-H-2	ratio nombre d'hommes projetés sur nombre d'hommes disponibles	
CMDT-H-3	organisme PC de planification en veille permanente	
CMDT-E-1	participer régulièrement à des exercices de planification interarmées dans un contexte national ou/et multinational	
CMDT-E-2	stages standardisés de qualification	
CMDT-E-3	niveaux d'anglais	

CONDUITE

1. HUMAIN :

Il ressort un **ratio « nombre d'hommes chargés d'armer les PC » sur « nombre total d'hommes (soutien et combat) ».**

Ceci permet de disposer à tous les niveaux des personnels formés en nombre suffisant.

Il ressort un besoin de disposer d'un **organisme PC en alerte permanente.**

Ce critère garantit une réaction immédiate lors de la projection, en urgence, d'un ensemble de forces.

2. MATERIEL :

Il ressort une **dotation identique (entre états-majors de même armée et de même niveau) de matériels modulables et projetables présentant des performances comparables.**

Cette dotation nous assure un niveau quantitatif et qualitatif de matériels, ainsi que l'homogénéité du parc.

Il ressort la nécessité de disposer d'une **capacité à connecter un certain nombre d'abonnés, pour une dispersion donnée, avec des liaisons assurant les débits *ad hoc* dans les conditions de sécurité requises.**

Il est utile de considérer un **seuil qui traduise un nombre de liaisons, pour des débits et élongation donnés en fonction du volume de forces projetées.**

Ces critères permettent de disposer des transmissions nécessaires. Cela inclut les problèmes d'interfaces entre les systèmes.

Il ressort un **seuil d'équipements nécessaires à l'environnement des PC, y compris la protection.**

Ce critère permet d'assurer le fonctionnement du PC dans un contexte hostile ou contraignant.

3. PROCEDURES :

Il ne ressort aucun critère, les exigences dans ce domaine étant satisfaites par les critères du domaine entraînement.

4. ENTRAINEMENT :

Il ressort la nécessité de **participer régulièrement à des exercices de conduite interarmées dans un contexte national ou/et multinational.**

Il ressort le besoin de définir des **stages standardisés de qualification.**

De plus, il semble intéressant de définir un **volume d'officiers en échange longue durée dans les organismes de conduite étrangers.**

Par ailleurs, il apparaît nécessaire d'harmoniser les approches dans le domaine de la maîtrise de la langue anglaise, puis de définir des **niveaux d'anglais** qui permettent de s'insérer dans un dispositif multinational.

L'ensemble de ces critères garantit une certaine normalisation, à savoir une organisation standardisée et l'application des mêmes méthodes et procédures.

Ces états majors doivent être évalués lors d'exercices ou lors de passage en centres d'entraînement spécialisés (type CENTAC) qui peuvent être interarmées et interalliés. Ces passages en centre d'évaluation permettront de «qualifier» les états majors en ajoutant aux critères quantitatifs précédents des critères qualitatifs.

TABLEAU DE SYNTHÈSE

REPERE	DENOMINATION	OBS
COND-H-1	ratio nombre d'hommes chargés d'armer les PC sur nombre total d'hommes (soutien et combat)	
COND-H-2	Organisme PC en alerte permanente	
COND-M-1	Dotation identique (entre états-majors de même armée et de même niveau) de matériels modulables et projetables	Procédures et matériels compatibles
COND-M-2	Capacité à connecter un certain nombre d'abonnés, pour une dispersion donnée, avec des liaisons assurant les débits ad hoc dans les conditions de sécurité requises	
COND-M-3	seuil qui traduit un nombre de liaisons, pour des débits et élongation donnés en fonction du volume de forces projetées	
COND-M-4	Seuil d'équipements nécessaires à l'environnement des PC, y compris la protection	
COND-E-1	Participer régulièrement à des exercices de conduite interarmées dans un contexte national ou/et multinational	
COND-E-2	Stages standardisés de qualification	
COND-E-3	volume d'officiers en échange longue durée dans les organismes de conduite étrangers	
COND-E-4	niveaux d'anglais	

Les critères quantitatifs n'ont de valeur remarquables que s'ils sont couplés avec des critères qualitatifs.

EXECUTION

1. HUMAIN :

Il ressort un **ratio « nombre d'hommes chargés de l'exécution » sur le « nombre total d'hommes »**.

Ceci permet de disposer d'un volume de forces suffisant pour réaliser la mission et engager le combat si nécessaire.

2. MATERIEL :

Il apparaît des **capacités minimales communes (portée, précision, combat tout temps, protection,...)**.

Ceci assure une certaine homogénéité dans les engagements et dans les phases de préparation à cet entraînement. La cohérence du dispositif est renforcée. Cette approche peut en effet servir de base pour une harmonisation des besoins militaires et donc de préalable à la réalisation de matériels en coopération.

3. PROCEDURES :

Il convient de définir des **procédures d'évaluation** qui permettent de qualifier une force.

La vérification de la valeur opérationnelle d'une composante de force devra être recherchée dans un contexte interalliés.

4. ENTRAINEMENT :

Il ressort la **participation à des exercices interalliés à un niveau donné (bataillon, compagnie, section...).**

Cette participation, qui relève de l'interopérabilité, permet de comprendre les procédures différentes (étrangères, spécifiques d'arme...), et d'élaborer des règles d'emploi ou des règles tactiques compatibles voire communes.

Il apparaît nécessaire de **quantifier l'entraînement à la mission principale et à la mission secondaire. Cet objectif pourrait se décliner en nombre de jours sur le terrain, en nombre de jours à la mer, nombre d'heures de vol et nombre de munitions tirées...** Il peut aussi se quantifier en terme de capacités.

L'aspect qualitatif de l'entraînement est aussi indispensable à prendre en compte. Il peut être décrit par le passage à un rythme à définir d'unités dans des centres d'entraînement et d'évaluation nationaux ou multinationaux. Ces centres permettraient de quantifier et surtout d'améliorer la valeur opérationnelle à travers la manœuvre contre une ou des forces adverses dans des situations simulées et à travers le tir en ambiance opérationnelle. Ces chiffres seront évoqués in fine. Ils peuvent être les suivants :

Nombre de passages par unité et par an dans un centre d'entraînement et d'évaluation tactique. (Manœuvre).

Nombre de passages par unité et par an dans un centre d'entraînement et d'évaluation au tir opérationnel.

TABLEAU DE SYNTHÈSE

REPERE	DENOMINATION	OBS
EXEC-H-1	ratio nombre d'hommes chargés de l'exécution sur le nombre total d'hommes.	
EXEC-M-1	Capacités minimales communes (portée, précision, combat tout temps,...)	
EXEC-P-1	procédures d'évaluation	
EXEC-E-1	Participation à des exercices interalliés à un niveau donné (bataillon, compagnie, section...)	
EXEC-E-2	Nombre de passages par unité et par an dans un centre d'entraînement et d'évaluation tactique. (Manœuvre).	
EXEC-E-3	Nombre de passages par unité et par an dans un centre d'entraînement et d'évaluation au tir opérationnel.	
EXEC-E-4	Quantifier l'entraînement à la mission principale et à la mission secondaire. Cet objectif pourrait se décliner en nombre de jours sur le terrain, en nombre de jours à la mer, nombre d'heures de vol et nombre de munitions tirées...	

SOUTIEN

Remarque liminaire : notre approche exclut les domaines santé, administration et juridique qui restent, pour l'instant, spécifiques de chaque nation.

1. HUMAIN :

Il ressort un **ratio « nombre d'hommes chargés du soutien » sur « nombre total d'hommes »**.

Il ressort un **seuil nombre d'hommes chargés du soutien par type de matériel**.

Ceci permet de garantir un soutien durable à la force projetée.

2. MATERIEL :

Il ressort un **seuil minimal des stocks en fonction de l'intensité et de la durée**.

Par ailleurs, il ressort un **seuil minimal de matériels ou approvisionnements interopérables (carburant, munitions, vivres...)**.

Ces critères devraient permettre de mutualiser les moyens et de durer.

3. PROCEDURES :

Il ressort la nécessité de disposer d'une **cellule interalliés, interarmées de soutien commun.**

Cette cellule garantit une certaine homogénéité des procédures, une convergence vers une meilleure interopérabilité des matériels, une mutualisation des moyens, une aptitude à entretenir les flux logistiques.

4. ENTRAINEMENT :

Aucun critère ne semble pertinent, en revanche les exercices d'entraînement de forces ou de PC peuvent (doivent) être mis à profit pour évaluer les capacités dans le domaine du soutien. Par ailleurs, la formation des personnels est réalisée *de facto*.

TABLEAU DE SYNTHESE

REPERE	DENOMINATION	OBS
SOUT-H-1	ratio nombre d'hommes chargés du soutien sur nombre total d'hommes.	
SOUT-H-2	seuil nombre d'hommes chargés du soutien par type de matériel.	Ceci reste à moduler par des critères qualitatifs.
SOUT-M-1	seuil minimal des stocks en fonction de l'intensité et de la durée.	
SOUT-M-2	seuil minimal de matériels ou approvisionnements interopérables.	
SOUT-P-1	cellule interalliés, interarmées de soutien commun.	

REGROUPEMENT PAR FACTEURS COMMUNS

L'analyse ci-dessus a permis de faire le point des objectifs de cohérence par fonction générique. Néanmoins, certains apparaissant redondants, il est intéressant de les regrouper par « facteur commun » : Homme, Matériel, Entraînement et Procédures.

FACTEUR HUMAIN

Le facteur humain concerne les domaines décrits précédemment : planification-conception, projection, conduite, exécution, soutien, renseignement et organisation des relèves.

Cette nouvelle approche s'effectue à partir de 5 nombres de base :

- Nombre d'opérations,
- Nombre d'hommes sur le théâtre,
- Nombre de forces disponibles (et non de forces totales),
- Nombre et type de matériels,
- Nombre d'aires géographiques d'intérêt.

Que ces nombres soient élevés ou non, il existe, dans quatre domaines, un seuil de moyens incompressible pour mettre sur pied une opération extérieure si petite soit-elle. Il recouvre la notion de « noyau dur » minimum indispensable :

- Nombre d'hommes acteurs de la projection / nombre d'opérations,
- Nombre d'hommes servant dans les PC / nombre d'opérations,
- Nombre d'hommes dans la branche soutien / nombre et types de matériels sur le théâtre,
- Nombre d'hommes servant dans la branche renseignement / nombre d'aires géographiques d'intérêt.

A partir de ce qui précède, nous avons défini 10 critères présentés sous forme de ratios. Ils sont les outils avec lesquels il est possible de fixer des volumes au sein des effectifs des armées :

- **1.** Nombre d'hommes acteurs de projection / nombre d'hommes sur le théâtre,
- **2.** Nombre d'hommes mettant en œuvre les transmissions d'infrastructure / nombre d'opérations,
- **3.** Nombre d'hommes traitant de planification et de conception / nombre d'opérations,
- **4.** Nombre d'hommes acteurs de la projection⁴ / nombre d'opérations,
- **5.** Nombre d'hommes mettant en œuvre les P.C. / nombre d'hommes sur le théâtre (combat et soutien),
- **6.** Nombre d'hommes dans la branche infrastructure / nombre d'hommes sur le théâtre,
- **7.** Nombre d'hommes dans la branche soutien / nombre d'hommes sur le théâtre,
- **8.** Hommes de la branche renseignement / nombre d'hommes sur le théâtre,
- **9.** Nombre d'hommes projetés / nombre de forces disponibles,
- **10.** Nombre d'opérations / nombre de forces disponibles.

La logique de ces approches est précisée par l'étude précédemment décrite.

⁴ les hommes « acteurs de la projection » sont ceux qui mettent en œuvre le moyens nécessaires à assurer la projection des forces sur le théâtre.

MATERIEL

En dehors de tout critère économique, cette étude a pour but de déterminer quels seraient les moyens suffisants pour pouvoir assurer l'exécution des missions prévues à Petersberg.

On dispose ici de 10 objectifs de cohérence :

1. Dotation identique en matériel assurant le même type de mission. C'est à dire des matériels disposant de capacités minimum communes, qui soient interopérables pour un état-major et des forces de même niveau.

Transmissions (ceci incluant les problèmes de trans-infra, de théâtre et ceux des liaisons spécifiques : rens, log, etc.) :

2. Aptitude à connecter x abonnés avec une certaine élongation et un débit donné.
3. Seuil minimum nécessaire (quels que soient le nombre et le volume des opérations) de liaison, de débit, d'élongation.

Mobilité

4. Capacité à projeter inter et intra théâtre : telle quantité d'hommes ou de matériels, sur telle distance et en tant de temps.
5. Seuil minimum (quels que soient le nombre et le volume des opérations) nécessaire en moyens permanents de projection instantanée.

Exécution

6. Seuil minimum (quels que soient le nombre et le volume des opérations) de matériels nécessaires pour remplir la mission. A définir par type de mission : soutien, rens, trans, combat, etc.

Soutien

7. Seuil minimum de stock de munitions, carburant, vivre, approvisionnements, etc. en fonction : du nombre d'hommes projetables et de l'intensité prévisible des conflits.
8. Approvisionnements interopérables en munitions, carburant, vivres, approvisionnements, etc.
9. Aptitude à assurer le soutien vie et combat en fonction du nombre d'hommes et de matériels projetés

Renseignement

10. Seuil minimum de moyens permanents.

ENTRAINEMENT

Partant du fait qu'il existe un niveau de langue commun :

- 1.** Ecole de formation au travail d'état-major (conduite, commandement, renseignement, etc.), sans qu'il y ait disparition des écoles d'état-major nationales. Il ne s'agirait, dans cette école européenne, que de proposer des stages de préparation à un futur emploi au sein des états-majors européens.
- 2.** Définir une périodicité pour des exercices d'évaluation pour l'exécution, la planification et la conduite.
- 3.** Définir un volume annuel d'échange d'officiers et de sous-officiers.
- 4.** Définir un volume de force participant à un exercice annuel (ou bi-annuel) interarmées et interalliés.
- 5.** Quantifier et qualifier l'entraînement par rapport à la mission principale et à la mission secondaire (en nombre de jour sur le terrain par exemple). «Qualifier » la formation et l'entraînement des forces et des états majors en les faisant passer dans des centres spécialisés d'entraînement interarmées, interalliés.

PROCEDURES.

Il existe 4 critères relatifs à l'applications des procédures. Néanmoins, ils peuvent être regroupés au sein d'un critère plus général .

- 1.** Disposer d'un état major interalliés, interarmées composé de cellules chargées
 - D'analyser, fédérer et coordonner le renseignement ;
 - De coordonner le soutien et le transit des forces considérées ;
 - De mettre en œuvre des exercices et adapter des procédures d'évaluation et de contrôle ;
 - De concevoir et harmoniser les doctrines d'emploi et définir de façon commune les procédures de mise sous tutelle (OPCOM, OPCON, TACON...), ou les rapports au niveau politico-militaire.

On notera ici une norme proche de celle de l'OTAN.

ANALYSE PAR TACHES.

Cette analyse se veut le fruit d'une étude selon la méthode anglo-saxonne, on y trouvera de fait un certain nombre de divergences avec les approches franco-françaises, apportant ainsi une vision complémentaire à notre étude.

Les références de cette approche sont les suivantes :

- la doctrine américaine (METL, CMJL 3.05),
- la doctrine OTAN (APJ1),
- la doctrine britannique (JWP 0-10).

Pour la réalisation des missions de *Petersberg*, missions considérées au sens le plus large tel que précisé dans le préambule de cette étude, les tâches essentielles ci-après ont été retenues.

TACHES DE NIVEAU STRATEGIQUE (10)

- S1- fournir les orientations stratégiques et planifier l'opération
- S2- mettre sur pied les forces de projection de puissance et de force
- S3- projeter les forces sur le théâtre
- S4- définir le commandement et le contrôle des forces de niveau stratégique
- S5- élaborer le renseignement stratégique
- S6- élaborer et mettre en place le processus de soutien des forces
- S7- conduire les opérations de projection de forces
- S8- conduire les opérations de projection de puissance
- S9- élaborer et conduire la communication pour l'opération
- S10- conduire des opérations militaires en temps de crise participant à la stabilisation d'une zone

TACHES DE NIVEAU OPERATIF (10)

- O1- commander la manœuvre et le feu sur le théâtre
- O2- assurer la protection des forces stationnées sur le théâtre
- O3- exercer le contrôle opérationnel des forces
- O4- élaborer et diffuser le renseignement opérationnel
- O5- soutenir les forces en intra théâtre.
- O6- conduire des opérations de maintien de l'ordre et de police
- O7- conduire les actions civilo-militaires
- O8- conduire les opérations humanitaires
- O9- conduire les opérations de communication de théâtre
- O10- conduire les opérations psychologiques de théâtre

CONSTAT SUR LES CAPACITES EXISTANTES AU SEIN DE L'UE OU DEJA DECIDEES PAR L'UE

a) A ce jour seuls le Royaume Uni et la France possèdent – ou posséderont à terme -, parfois partagé avec des partenaires de l'UE, le panel d'outils stratégiques à même de fournir à l'UE les bases de l'autonomie stratégique recherchée pour la réalisation des missions de *Petersberg*. Ces outils essentiels sont :

- une capacité autonome de collecte, de traitement et de diffusion du renseignement de niveau stratégique (DIS, DRM, composantes spatiales du ROEM et ROIM) ;
- une capacité autonome de planification opérationnelle interarmées de niveau stratégique (EMIA et JHQ/PJHQ),
- une capacité autonome de conduite interarmées de projection de puissance et de force (EMIA/COIA et PJHQ) ;
- à un niveau significatif les outils essentiels de projection de puissance :
 - **air** :
 - structures de mise en œuvre et de coordination d'un nombre important de missions aériennes par jour ;
 - missiles de croisière ;

- **mer** :

- PA avec GAE et GA ;

- SNA

- **IA** :

- Commandement des opérations spéciales ;

- Les aptitudes à exercer dans les trois domaines - terre, air, mer - les fonctions de commandant de composante (LCC, MCC, ACC).

- Les moyens nécessaires pour projeter par air ou par mer du personnel ou du matériel (conditions nécessaires à la projection de force) en suffisance pour mener une action de combat.

b) De leurs côtés, les décisions prises par l'UE lors de la conférence d'Helsinki de décembre 1999, ont mis en place les outils institutionnels amonts de réalisation des missions de Petersberg au travers du **COPS** (Comité Politique et de Sécurité) et de l'**EME** (Etat Major Européen).

c) L'étude a pris note d'un audit de l'UEO qui a listé sous forme d'un catalogue exhaustif l'ensemble des composantes militaires des différents pays. Cette étude n'est néanmoins que quantitative.

d) Enfin l'étude a pris en compte le corpus de publications doctrinales (AJP1) et tactiques OTAN (série des ATP) partagé par la plupart des pays de l'UE membres de cette alliance et pouvant faire office de tronc commun immédiatement disponible.

NATURE DE L'ANALYSE PAR « TACHESESENTIELLES »

Elle s'en tient à une approche aux niveaux stratégique et opératif visant à rechercher les critères de cohérence qui assurent les liens entre l'ensemble politico-militaire « COPS/EME » et les bases capacitaires stratégiques et opératives fournies par le tandem franco-britannique.

- Les éléments de cette analyse sont donnés par les tableaux joints en annexe.

RESULTATS DE L'ANALYSE (18 CRITERES)

Critères de cohérence relatifs au personnel (6)

PERS 1 : co- localisation du COIA et de l'EMIA FR dans un ensemble permettant d'agrèger des renforts des nations de l'UE et d'inclure des officiers de liaison permanents des pays de l'UE. Les problèmes, relatifs, de dissociation des niveaux stratégiques et opératifs restent néanmoins à affiner. Ceci pourrait aussi se décrire en y adjoignant une capacité à « internationaliser » les états- majors.

PERS 2 : ratio par pays de renfort circonstanciel et d'officiers de liaison permanents pour armer les ensembles PJHQ et EMIA/COIA

PERS 3 : mise en place d'antennes DIS et DRM à l'EME.

PERS 4 : homogénéité de la formation des officiers spécialisés renseignement au sein des armées de l'UE

PERS 5 : désignation de forces de l'UE spécialement dédiées à la coopération militaire de temps de paix dans les domaines du maintien de l'ordre, de la police, de la contre-guérilla, de la contre-insurrection, des arrestations dans les milieux du grand banditisme, et de la lutte contre le narco-traffic.

PERS 6 : unicité de niveau de formation interarmées des officiers d'état-major des collègues de défense des pays de l'UE.

Critères de cohérence relatifs au matériel et aux systèmes d'armes (7)

MAT/SA 1 : constitution d'un noyau de force aérienne de projection européenne cohérent avec la FRI de l'UE dans ses composantes terrestres et aériennes. La FRR pourrait être mise en place par moyens civils.

MAT/SA 2 : développer à l'échelon UE des moyens spatiaux ROIM tous temps et ROEM.

MAT/SA 3 : développer à l'échelon UE un système satellitaire interarmées de transmissions.

MAT/SA 4 : création d'un noyau permanent de structure du type centre de targetting auprès du PJHQ et de l'EMIA/COIA.

MAT/SA 5 : promulgation par pays une obligation de ratio d'avions de combat à capacité jour/nuit BLG sur nombre d'avions de combat projetable.

MAT/SA 6 : acquisition d'un bâtiment au profit de l'UE pour l'exercice du commandement de GFIM à la mer.

MAT/SA 7 : standardisation des systèmes d'armes terrestres et ALAT, des munitions d'aéronefs tactiques et des avions de transport tactiques.

Critères de cohérence relatifs à l'entraînement (2)

ENT 1 : normes d'entraînement annuel des états-majors stratégiques et opérationnels de l'UE

ENT 2 : normes d'entraînement annuel des forces de l'UE par composante terre, air, mer.

Critères de cohérence relatifs à la doctrine, aux tactiques, techniques et procédures (2)

DOC/TTP 1 : Harmoniser le vocabulaire et la grammaire politico-militaire de niveaux stratégique et opérationnel en un seul document commun à tous les pays de l'UE.

DOC/TTP 2 : arrêter des doctrines spécifiques UE relatives :

- à l'emploi de la force aérienne ;
- aux opérations de maintien de l'ordre et de police en missions extérieures ;
- aux opérations humanitaires ;
- de coopération militaire dès le temps de paix.

Critères de cohérence relatifs aux normes .

Sans objet, ils ont été regroupés dans les autres critères.

SOLUTION PROPOSEE

Les deux modes de réflexion arrivent à des solutions comparables. On peut essayer de les regrouper dans une approche globale. Le respect des critères définis précédemment peut être synthétisé selon les domaines suivants :

UN ETAT-MAJOR INTERARMEES, INTERALLIES.

Regroupé en un seul endroit, il est apte à connaître les aspects suivants :

- a. **Effectif (B1)** : Veiller au respect des critères précédemment proposés (10 critères, 4 seuils « facteur humain »).
- b. **Renseignement (B2)** :
 - Synthèse et analyse du renseignement, coordination et veille stratégique (1 critère).
 - Capacité autonome d'appréciation de situation
- c. **Entraînement et formation (B3)** : (4 critères « entraînement »)
 - Mise en place d'exercices intégrant planification, conduite, soutien.
 - Evaluation des troupes : mise en place d'un système, veille à la participation d'un quota suffisant de troupe, quantifie l'entraînement par rapport à la mission principale et à la mission secondaire des unités.
 - Mise en commun de centres d'entraînement. (mutualisation).
- d. **Conduite** : (1 critère)
 - Cellule de suivi des situations sur le terrain, apte à renforcer éventuellement certains états-majors projetés, mise à disposition d'un état major en alerte permanente.
- e. **Soutien / transit (B4)** : (11 critères « matériel »)
 - Contrôle des seuils et des critères de convergence.
 - Coordination du transit interarmées et interalliés.
- f. **Plan (B5)** : Suivi des situations:
- g. **Réflexion doctrinale** :

Cette cellule définit notamment les tutelles diverses des autorités, politiques notamment, les concepts d'emploi des forces. Elle veille à l'harmonisation des procédures, du vocabulaire et de la grammaire politico-militaire de niveau stratégique et opératif en un seul document commun.
- h. **Cellules communication, opérations spéciales, ACM, juridique.**

UNE ECOLE D'ETAT-MAJOR.

Son but sera d'harmoniser les procédures dans les domaines du renseignement, conduite, commandement, planification, soutien. Cette école vise simplement à préparer les officiers qui y serviront, à travailler au sein de l'Etat major évoqué *supra*.

AUTRES CRITERES UTILES.

- Volume d'officiers et de sous-officiers en échange, jumelage et parrainage d'unités.
- Niveau de langue commun.
- Des critères relatifs à une communication externe commune, à la prise en compte des ACM, aux missions de contrôle des foules ou aux opérations spéciales n'apparaissent pas ici *in extenso*. Ne ressortant pas seulement du domaine militaire, elles doivent être considérées en liaison avec les autres ministères. Elles ne sont pas fondamentales en première approche, pour déterminer des objectifs de cohérence permettant aux armées de travailler ensemble. Il est néanmoins nécessaire d'en arrêter des doctrines spécifiques et communes.
- Mise à disposition de centres spécialisés d'entraînement interalliés, interarmées.

CONCLUSION

De tout ce qui précède, il ressort qu'une liste limitée des critères possibles de cohérence peut être établie quelle que soit la méthode employée (séquentielle ou fonctionnelle). Les deux méthodes arrivent à des résultats comparables, par des cheminements différents. Elles ont permis de limiter le nombre des critères de cohérence à 38. Cette liste est en fait une première approche qui, volontairement, a mis de côté un certain nombre de problèmes annexes liés à la nature des matériels, aux qualifications de hommes, etc.

Les 38 critères, ainsi définis et qui forment une base conceptuelle de fonctions à assurer, ouvrent chacun une piste de recherche qui reste à approfondir. Ils doivent, en effet, être affinés c'est à dire qu'il faut quantifier les besoins dans les différents domaines les concernant et, ainsi, arrêter la contribution de chaque pays faisant partie de l'union.

Dans cette phase, c'est la volonté politique de chaque gouvernement qui primera. Mais une fois que chaque gouvernement aura approuvé ces critères affinés, leur respect garantirait la possibilité, pour chacun d'entre eux, de mener ou de participer à une action nationale ou européenne dans le cadre des missions de *Petersberg* dans des délais très courts. Mais, comme l'a montré la mise en place de la monnaie unique, le problème majeur pour l'union sera non seulement de convaincre l'ensemble des pays mais éventuellement de les contraindre à respecter leurs engagements, ce qui était plus facile à faire dans le domaine financier et monétaire.

En somme, comme la solution proposée⁵ en témoigne, le respect des critères énoncés soulève une remarque fondamentale. Il ne peut être envisagé sans une volonté politico-militaire réelle et forte de parvenir à une convergence d'esprit et d'organisation sur les actions qui concourent à l'appréciation stratégique de situation et à la définition du concept d'emploi des forces au niveau européen.

⁵ Etat-major interalliés interarmées, école d'état-major et autres critères complémentaires.

ANNEXES

**TABLEAU GENERAL DES CRITERES PAR L'APPROCHE PAR
COMPOSANTES**

REPERE	DENOMINATION	OBS
RENS-H-1	ratio nombre d'hommes chargés d'animer la chaîne renseignement sur nombre d'hommes chargés de l'état-major et/ou du combat	
RENS-M-1	ratio nombre de moyens opératifs projetables (suffisants et complémentaires) sur nombre total de moyens	
RENS-M-2	moyens spécifiques de transmission du renseignement de théâtre	
RENS-P-1	organisme interarmées fédérateur et de contrôle	
RENS-E-1	école de formation interarmées spécifique	
RENS-E-2	participer régulièrement à des exercices d'évaluation	
MOBI-H-1	personnels formés au transit	
MOBI-H-2	quota de personnels chargés de la mise en œuvre des matériels nécessaires à la projection	
MOBI-M-1	capacité à projeter telles quantités (hommes et matériels à définir) à telle distance (x kilomètres) en tant de temps (délai)	
MOBI-P-1	cellule de coordination et de planification interarmées voire interalliés	
CMDT-H-1	quota « nombre d'opérations en cours » sur « nombre total d'hommes engagés en opération ».	
CMDT-H-2	ratio nombre d'hommes projetés sur nombre d'hommes disponibles	
CMDT-H-3	organisme PC de planification en veille permanente	
CMDT-E-1	participer régulièrement à des exercices de planification interarmées dans un contexte national ou/et multinational	
CMDT-E-2	stages standardisés de qualification	
CMDT-E-3	niveaux d'anglais	
COND-H-1	ratio nombre d'hommes chargés d'armer les PC sur nombre total d'hommes (soutien et combat)	
COND-H-2	organisme PC en alerte permanente	
COND-M-1	dotation identique (entre états-majors de même armée et de même niveau) de matériels modulables et projetables	

REPERE	DENOMINATION	OBS
COND-M-2	capacité à connecter un certain nombre d'abonnés, pour une dispersion donnée, avec des liaisons assurant les débits ad hoc dans les conditions de sécurité requises	
COND-M-3	seuil qui traduit un nombre de liaisons, pour des débits et élongation donnés en fonction du volume de forces projetées	
COND-M-4	seuil d'équipements nécessaires à l'environnement des PC, y compris la protection	
COND-E-1	participer régulièrement à des exercices de conduite interarmées dans un contexte national ou/et multinational	
COND-E-2	stages standardisés de qualification	
COND-E-3	volume d'officiers en échange longue durée dans les organismes de conduite étrangers	
COND-E-4	niveaux d'anglais	
EXEC-H-1	ratio nombre d'hommes chargés de l'exécution sur le nombre total d'hommes.	
EXEC-M-1	capacités minimales communes (portée, précision, combat tout temps,...)	
EXEC-P-1	procédures d'évaluation	
EXEC-E-1	participation à des exercices interalliés à un niveau donné (bataillon, compagnie, section...)	
EXEC-E-2	Nombre de passages par unité et par an dans un centre d'entraînement et d'évaluation tactique. (Manœuvre).	
EXEC-E-3	Nombre de passages par unité et par an dans un centre d'entraînement et d'évaluation au tir opérationnel.	
EXEC-E-4	quantifier l'entraînement à la mission principale et à la mission secondaire. Cet objectif pourrait se décliner en nombre de jours sur le terrain, en nombre de jours à la mer, nombre d'heures de vol et nombre de munitions tirées...	
SOUT-H-1	ratio nombre d'hommes chargés du soutien sur nombre total d'hommes.	
SOUT-H-2	seuil nombre d'hommes chargés du soutien par type de matériel.	
SOUT-M-1	seuil minimal des stocks en fonction de l'intensité et de la durée.	
SOUT-M-2	seuil minimal de matériels ou approvisionnements interopérables.	
SOUT-P-1	cellule interalliés, interarmées de soutien commun.	

TABLEAUX GENERAUX DE LA METHODE PAR TACHES

Voir ci-après :

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	3
BUTS ET LIMITES DE L'ETUDE.....	3
DEFINITIONS ET METHODOLOGIE.....	6
DEFINITIONS ET CADRE DE LA REFLEXION.....	6
<u>Objectifs de cohérence</u>	6
<u>Missions</u>	6
<u>Méthodologie</u>	8
Approche par composantes.....	8
Approche par tâches (méthode type OTAN).....	11
RESULTATS DE L'ANALYSE.....	13
ANALYSE SEQUENTIELLE.....	13
<u>Renseignement</u>	13
<u>Mobilité</u>	14
<u>Commandement - Planification</u>	15
<u>Conduite</u>	16
<u>Exécution</u>	18
<u>Soutien</u>	20
REGROUPEMENT PAR FACTEURS COMMUNS.....	21
<u>Facteur humain</u>	21
<u>Matériel</u>	23
<u>Entraînement</u>	24
<u>Procédures</u>	24
ANALYSE PAR TÂCHES.....	25
<u>Tâches de niveau stratégique (10)</u>	25
<u>Tâches de niveau opératif (10)</u>	26
<u>Constat sur les capacités existantes au sein de l'UE ou déjà décidées par l'UE</u>	26
<u>Nature de l'analyse par « tâches essentielles »</u>	27
<u>Résultats de l'analyse (18 critères)</u>	28
Critères de cohérence relatifs au personnel (6).....	28
Critères de cohérence relatifs au matériel et aux systèmes d'armes (8).....	28
Critères de cohérence relatifs à l'entraînement (2).....	29
Critères de cohérence relatifs à la doctrine, aux tactiques, techniques et procédures (2).....	29
Critères de cohérence relatifs aux normes.....	29
SOLUTION PROPOSEE.....	30
UN ÉTAT-MAJOR INTERARMÉES, INTERALLIÉS.....	30
UNE ÉCOLE D'ÉTAT-MAJOR.....	31
AUTRES CRITÈRES UTILES.....	31
CONCLUSION	32
ANNEXES	33
TABLEAU GENERAL DES CRITERES PAR L'APPROCHE PAR COMPOSANTES.....	33
TABLEAUX GENERAUX DE LA METHODE PAR TÂCHES.....	35
TABLE DES MATIERES	41